

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2026



L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	33
Membres représentés	2
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Nathalie DACHICOURT
Date de la convocation des conseillers	30 mars 2026
Date de l'affichage de la convocation	30 mars 2026



**PRÉSENTS :**

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, , Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amin BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Priscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Sandrine CHAMBARETAUD donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE donne pouvoir à Madame Priscillia BRACH

**OBJET : Fixation du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-4 à L2122-7,  
**Vu** le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,  
**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6 et R123-7 et R123-8, du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS

**Considérant** que le nombre des membres du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal,

**Considérant** que l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire et qu'il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les **personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6,**

**Considérant** que conformément à l'article R 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le nombre d'administrateurs du CCAS est fixé à 10, réparti comme suit :

Le Maire étant Président de droit du Conseil d'Administration

- 5 Membres élus au sein du Conseil Municipal
- 5 Membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article l.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Municipal, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

**Adopté à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.  
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature	Signature
 <b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	 <b>Nathalie DACHICOURT</b> Secrétaire de séance
<p>Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20260402-26_12237-DE Date de télétransmission : 02/04/2026 Date de réception préfecture : 02/04/2026</p>	